

CONDITIONS GENERALES

La "San Potente Agriturismo S.a.s.", ci-après dénommée SP, est une société familiale qui loue des appartements dans trois gîtes de sa propriété en Ombrie : la Résidence Menotre, la Résidence Vallemela et la Villa Rosy.

- 1**
 - a.** Tous les tarifs s'entendent à la semaine et sont indiqués en Euros.
En cas de non-conformité des prix publiés sur d'autres sites ou portails spécialisés, font foi uniquement les tarifs publiés sur le site www.sanpotente.it.
 - b.** Seuls les clients ayant préalablement réservé par fax ou e-mail sont acceptés par la SP.
 - c.** Le client qui souhaite réserver, doit indiquer le nom de la résidence et de l'appartement, la période et le nombre exact de personnes. La SP accorde un délai d'option de cinq jours environ, à la suite de quoi le client doit envoyer à la SP un acompte de 30% du montant global du séjour. Ledit acompte doit être réglé par carte de crédit, virement bancaire ou mandat postal dont les frais sont à la charge du client.
L'acompte n'est pas remboursable, sauf cas particuliers prévus au point 9.
 - d.** La réservation n'est confirmée qu'à la réception de l'acompte, à la suite de quoi la SP enverra au client les documents suivants: le récépissé officiel de réservation, les informations routières nécessaires pour arriver à la propriété, les numéros de téléphone des personnes à contacter en cas de besoin, ainsi que les conditions générales de location.
 - e.** Le récépissé de réservation est le document officiel que le client doit présenter à son arrivée au propriétaire ou à son représentant, pour pouvoir prendre possession du logement réservé.
En cas de non-conformité entre le nom du titulaire du récépissé et la personne qui se présente, la SP se réserve le droit de ne pas confier les clés de l'appartement, à moins qu'elle n'ait été préalablement prévenue.
- 2** Au cas où le client se présenterait avec un nombre de personnes supérieur aux couchages disponibles dans l'appartement réservé, ou supérieur au nombre de personnes indiqué sur le récépissé de réservation, la SP se réserve le droit de ne pas lui remettre les clés de l'appartement ou, dans le deuxième cas, d'exiger un supplément, à sa totale discrétion.
- 3** Le jour de son arrivée, le client devra se présenter entre 16h et 18h. Le jour de son départ, il devra libérer l'appartement avant 10h ; cela pour permettre à la SP de préparer le logement pour le locataire suivant. Le client est prié de respecter les horaires indiqués et, si cela ne lui était pas possible, d'en informer la SP suffisamment à l'avance. La SP fera son possible pour satisfaire les exigences de chacun.
A noter qu'une arrivée nocturne (entre 23h30 et 6h30) entraînera un supplément de 60 €.
- 4** Comme prévu par la loi italienne, tous les membres du groupe doivent présenter à leur arrivée une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) en cours de validité. A son arrivée, le client doit également régler le solde du montant du séjour, par carte de crédit ou en espèces, déposer la caution (uniquement en espèces en Euros) et signer les présentes "Conditions générales" pour acceptation.

- 5 Le client qui refuserait de déposer la caution ne pourra prendre possession de l'appartement. La caution sera rendue au client au moment de son départ, déduction faite d'éventuels suppléments et dédommagements pour pertes ou dégâts occasionnés aux meubles du logement, au jardin, à la piscine et à toute autre dotation intérieure et extérieure.
- 6 Le client n'est pas obligé de faire le ménage au moment de son départ, mais celui qui laisserait l'appartement dans un état de désordre et de saleté particulier (par ex. déchets à jeter, vaisselle dans l'évier, etc.) se verra débiter deux fois le montant du ménage.
- 7 Les animaux ne sont admis dans aucune des maisons de la SP. En cas de non-respect de cette règle, les clés ne seront pas données.
- 8 La SP décline toute responsabilité quant aux conditions météorologiques défavorables, aux piqûres d'insectes ou autres animaux, aux coupures de courant, de gaz ou d'eau, et autres inconvénients indépendants de sa volonté.
- 9 Si, en cas de force majeure, l'appartement réservé n'était pas disponible, la SP en informera immédiatement le client et lui remboursera la totalité de l'acompte versé, ou bien elle lui proposera de séjourner dans un autre appartement ou plusieurs appartements de sa propriété, en réajustant le prix de la location en fonction des tarifs en cours.

En cas de doute et pour toute demande, merci de prendre contact avec la SP.

Tout litige relève de la compétence du Tribunal de Pérouse.

Pour acceptation,

Date _____

Le Propriétaire

Le Client
